



Conseil économique et social

Distr. limitée
4 janvier 2008
Français
Original : anglais

Pour information

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Première session ordinaire de 2008

29 janvier-1^{er} février 2008

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

Budget d'appui biennal du Fonds des Nations Unies pour l'enfance pour 2008-2009

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport de la Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) sur le budget d'appui biennal pour l'exercice 2008-2009 (E/ICEF/2008/AB/L.1). À l'occasion de l'examen de la question, le Comité s'est entretenu avec le Directeur général adjoint et d'autres représentants de l'UNICEF, qui lui ont fourni des informations complémentaires et des précisions.

Mode de présentation

2. Le Comité consultatif note que le budget d'appui biennal pour 2008-2009 est conforme au mode de présentation axé sur les résultats arrêté d'un commun accord par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et l'UNICEF. À cet égard, le Comité rappelle sa recommandation tendant à ce qu'un rang de priorité élevé soit accordé au processus d'harmonisation avec les autres organismes devant conduire à la présentation d'un budget axé sur les résultats pour l'exercice biennal 2008-2009 et que soient recherchés d'autres moyens d'améliorer la présentation. À sa demande, le Comité consultatif a été informé que des efforts plus importants seraient faits pour perfectionner la présentation axée sur les résultats et pour rationaliser et affiner le processus de manière à pouvoir établir ultérieurement des liens plus stratégiques entre indicateurs clés et principaux résultats. **Le Comité consultatif note que l'UNICEF a continué d'améliorer la présentation axée sur les résultats et de**

* E/ICEF/2008/1.



collaborer avec d'autres fonds et programmes, comme l'avait recommandé le Comité dans son rapport sur le budget d'appui biennal pour 2004-2005 (E/ICEF/2003/AB/L.15). Le Comité constate cependant que le mode actuel de présentation du budget d'appui biennal pour 2008-2009 laisse à désirer, notamment en raison de l'utilisation d'une terminologie pas toujours harmonisée et d'un manque de précision dans la formulation des facteurs externes, des indicateurs et des objectifs. Le Comité estime que le mode de présentation du budget devrait favoriser un examen rigoureux par les organes intergouvernementaux. En outre, il compte que des efforts seront faits pour présenter le budget d'appui biennal de manière claire et avec un degré de précision permettant une analyse et un examen approfondis. La méthode utilisée pour allouer des ressources aux 16 fonctions décrites aux paragraphes 33 à 108 mériterait d'être mieux expliquée.

3. Le Comité est également préoccupé par le fait que la présentation axée sur les résultats ne permet pas encore de faire apparaître clairement les liens entre les ressources et les résultats. **Il faudrait envisager d'expliquer comment un ensemble de ressources initiales donné peut contribuer à des résultats spécifiques. Le Comité consultatif demande une nouvelle fois que le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF tiennent compte de l'expérience acquise par d'autres entités des Nations Unies qui ont déjà adopté la méthode de budgétisation axée sur les résultats (voir DP/FPA/2005/14, par. 3).**

4. **Pour garantir une plus grande transparence, le projet de budget d'appui doit comprendre des renseignements sur les principaux objets de dépenses liés aux postes et autres que le coût des postes. S'agissant des dépenses autres que les postes, des renseignements devraient être fournis à l'avenir pour chaque sous-rubrique (par exemple, autres dépenses de personnel, émoluments des non-fonctionnaires, consultants et experts, voyages des représentants, voyages officiels, services contractuels, frais généraux de fonctionnement, dépenses de représentation, fournitures et accessoires, subventions et contributions), comme cela est fait par le Secrétariat de l'ONU. Le Comité consultatif recommande de faire en sorte que les conseils d'administration de tous les fonds et programmes examinent la possibilité de modifier dans ce sens la présentation des projets de budget.**

5. Le Comité constate que l'organigramme inclus dans le document budgétaire ne correspond ni à la composition actuelle des services ni aux modifications proposées en matière d'effectifs. À sa demande, le Comité a reçu un organigramme corrigé indiquant la répartition actuelle et proposée des effectifs (voir annexe au présent rapport). **Le Comité estime que le nouvel organigramme est plus utile que celui joint au projet de budget et recommande que ce format soit adopté dans les futurs rapports sur le budget d'appui biennal de l'UNICEF.**

6. Le Comité note que le document budgétaire ne contient pas suffisamment d'informations sur le traitement du passif lié à l'assurance maladie après la cessation de service. À sa demande, le Comité a été informé que l'UNICEF ne considérerait pas l'allocation de fonds aux charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service comme une dépense mais comme un mouvement de bilan. Le Comité a également été informé que l'UNICEF s'employait actuellement, avec d'autres organismes des Nations Unies, à mettre à jour l'évaluation actuarielle afin d'ajuster le montant du passif dans les prochaines

présentations au Conseil d'administration. **Le Comité compte que l'UNICEF fournira dorénavant des informations détaillées sur le passif lié à l'assurance maladie après la cessation de service dans ses rapports sur son budget d'appui biennal.**

Ressources

7. Le Comité consultatif note que le budget d'appui biennal de l'UNICEF est présenté une fois encore dans un contexte général d'augmentation des ressources. Comme il ressort du tableau 1 du document budgétaire (E/ICEF/2008/AB/L.1), le montant total des ressources prévues pour l'exercice biennal 2008-2009 (y compris un solde d'ouverture de 2,5 milliards de dollars) s'élèverait à 10,3 milliards de dollars, soit une augmentation de 3,4 milliards de dollars (49 %) par rapport au montant total des ressources prévues pour l'exercice biennal 2006-2007 (6,9 milliards de dollars). Pour 2008-2009, le total des ressources ordinaires s'élèverait à 3 milliards de dollars, soit une augmentation de 50 % par rapport au montant total des ressources prévues pour 2006-2007 (2 milliards de dollars). Les autres ressources se chiffraient à 7,3 milliards de dollars pour 2008-2009 contre 4,9 milliards de dollars pour 2006-2007, soit une augmentation de 49 %, et le montant total des ressources au titre des fonds d'affectation spéciale à 1,1 milliard de dollars, soit une augmentation de 8 % par rapport au montant de 1,2 milliard de dollars au titre des fonds d'affectation spéciale pour 2006-2007.

8. Le montant des recettes provenant des ressources ordinaires et des autres ressources devrait augmenter de 183 % entre 2000-2001 et 2008-2009, pour passer de 2,3 milliards à 6,6 milliards de dollars.

9. Le Comité consultatif insiste une fois de plus sur la nécessité de faire en sorte que les ressources extrabudgétaires et les fonds reçus du secteur privé fassent l'objet d'une surveillance et d'un contrôle accrus (voir E/ICEF/2006/AB/L.3, par. 10). À sa demande, le Comité a été informé des diverses mesures administratives déjà prises par l'UNICEF ou qu'il envisageait de prendre au cours de l'exercice 2008-2009 en vue de renforcer davantage les mécanismes de contrôle interne intéressant la gestion de l'ensemble des ressources versées à l'organisation, y compris les ressources extrabudgétaires. Il s'agit notamment des mesures suivantes : a) renforcement de la séparation des fonctions, exercice des pouvoirs en matière financière et mise en place d'un cadre de contrôle de l'exécution financière pour les situations d'urgence ou exceptionnelles; b) élaboration d'une politique de lutte contre la fraude; c) renforcement du Bureau de la vérification interne des comptes et du Bureau de l'évaluation dans le projet de budget biennal; d) amélioration des activités de formation et de perfectionnement du personnel; e) amélioration des systèmes intégrés de gestion et projet d'investissement stratégique en vue de remplacer le Système de gestion des programmes utilisé sur le terrain par le progiciel de gestion intégré unique SAP, qui sera également conforme aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS); f) révision de la politique de recouvrement de coûts; et g) adoption d'une approche harmonisée de la gestion des transferts de fonds aux partenaires d'exécution pour les organismes du Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement (PNUD, FNUAP, Programme alimentaire mondial (PAM) et UNICEF).

II. Budget d'appui biennal pour 2008-2009

10. Comme indiqué dans le document budgétaire, les grandes orientations du budget d'appui de l'exercice biennal 2008-2009 sont définies par le plan stratégique à moyen terme pour la période 2006-2009 et le plan financier révisé chaque année pour actualiser les montants estimatifs des recettes et des dépenses projetées. Le projet de budget d'appui biennal, qui est le deuxième à s'inscrire dans le cadre du plan stratégique à moyen terme en cours, a été établi en tenant compte des révisions apportées au plan stratégique en 2007.

11. Le Comité consultatif note que le budget d'appui biennal pour 2008-2009 a été établi sur la base des principes directeurs ci-après définis par le plan stratégique :

- Le Fonds s'emploie à travailler avec ses partenaires et à mobiliser ses propres acteurs pour accélérer les résultats et multiplier les effets des interventions en faveur des enfants;
- Le travail du Fonds repose à tous les niveaux sur les données concrètes dont il dispose, sur les connaissances actuelles, les bonnes pratiques ainsi que les enseignements tirés de l'évaluation et d'une expérience internationale;
- Le Fonds privilégie l'efficacité et l'excellence dans sa gestion et ses activités dans le cadre de son plan stratégique d'organisation et de surveillance et évalue en permanence ses résultats;
- Le Fonds tient compte des droits de l'homme et de la problématique de l'égalité des sexes dans toutes ses activités en faveur des enfants;
- Le Fonds promeut, défend et appuie les droits des enfants en toutes circonstances.

12. Le montant brut total du projet de budget d'appui biennal pour 2008-2009 est de 912,8 millions de dollars, soit une augmentation de 155,4 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Le montant estimatif des sommes recouvrées, qui viendra en déduction du budget brut, s'élevant à 223 millions de dollars (une augmentation nette de 33 millions de dollars), le budget net de l'exercice 2008-2009 devrait s'établir à 689,8 millions de dollars. La plupart des sommes recouvrées concernent les coûts au titre des contributions provenant d'autres ressources. Le Comité a été informé que le montant prévu des coûts recouverts au titre des contributions provenant d'autres ressources était fondé sur l'expérience passée, le montant prévu de ces contributions et les taux de recouvrement approuvés par le Conseil d'administration. Les sommes recouvrées représentent 24 % du montant brut du budget d'appui. Si les sommes recouvrées dépassent le montant prévu, elles apporteront un financement supplémentaire au budget d'appui biennal, réduisant ainsi la part du budget d'appui financée à l'aide des ressources ordinaires, estimée actuellement à 76 %. Le montant total approuvé du budget d'appui biennal ne serait toutefois pas dépassé.

13. Le Comité consultatif note qu'alors que 30 % des contributions prévues sont destinées aux ressources ordinaires, ces ressources financeraient plus de 73 % des dépenses d'appui. En outre, il note que le montant des contributions au titre des autres ressources augmente plus rapidement que celui des contributions ordinaires mais qu'une large part du budget d'appui biennal est imputée aux ressources ordinaires. **La question du bien-fondé de ces arrangements et du choix des**

ressources pour le financement du budget d'appui biennal doit faire l'objet d'un examen attentif par le Conseil d'administration.

14. L'augmentation proposée du budget d'appui correspond à une augmentation des coûts de 72,7 millions de dollars et à une augmentation en volume de 82,7 millions de dollars. L'augmentation globale des coûts comprend 43 millions de dollars pour les bureaux extérieurs et 29,7 millions de dollars pour les villes sièges. Le taux de change, l'inflation et les ajustements des coûts liés aux postes sont les principaux facteurs contribuant à l'augmentation des coûts. Comme indiqué dans le document budgétaire, le projet de budget a été établi sur la base des taux de change et du coefficient d'ajustement du 1^{er} septembre 2007 ainsi que d'un taux annuel moyen d'inflation de 5,5 % et 4 % pour les bureaux hors siège et les bureaux du siège respectivement. Le taux de vacance de poste de 6 % prévu pour les administrateurs recrutés sur le plan international a été maintenu.

15. Comme indiqué dans le document budgétaire, l'augmentation en volume s'explique par l'investissement à réaliser afin que l'UNICEF se dote des capacités de base lui permettant d'assurer un appui et d'exercer un contrôle au niveau des programmes, lesquelles ont connu une forte expansion du fait de l'augmentation des ressources enregistrée depuis plusieurs années. Des augmentations sont proposées pour les huit domaines thématiques suivants :

- a) Gestion des connaissances – 8,4 millions de dollars;
- b) Remaniement des fonctions liées à l'exécution des programmes pour produire des résultats, renforcement de la recherche et du contrôle aux niveaux international et régional – 24,2 millions de dollars;
- c) Capacités de base au niveau des pays – 24,1 millions de dollars;
- d) Renforcement des partenariats, des capacités de communication et de la mobilisation de ressources – 8,8 millions de dollars;
- e) Simplification des processus opérationnels, gestion des résultats et des changements – 10 millions de dollars;
- f) Planification et gestion des ressources humaines – 17,4 millions de dollars;
- g) Capacités en matière de vérification, d'investigation et d'évaluation – 2,5 millions de dollars; et
- h) Investissement stratégique dans le domaine informatique – 12 millions de dollars.

On trouve des précisions concernant ces augmentations aux alinéas a) à h) du paragraphe 22 du document budgétaire (E/ICEF/2008/AB/L.1).

16. Le Comité consultatif note que les augmentations sont en partie compensées par l'élimination d'un crédit non renouvelable de 24,7 millions de dollars inscrit au budget 2006-2007 au titre d'investissements exceptionnels effectués pendant l'exercice biennal en cours. Il s'agit notamment de la préparation aux situations d'urgence, de la rénovation des bureaux du siège et des améliorations apportées aux systèmes, de la réduction des coûts et des gains d'efficacité dans les domaines des services communs et de la participation aux coûts, du bureau commun au Cap-Vert, de la consolidation des fonctions d'appui opérationnel du Groupe des programmes

et de certaines fonctions techniques de la Division des programmes, du remaniement de la Section des affaires régionales et interinstitutions qui passe de la Division des programmes au Bureau de la gouvernance, des Nations Unies et des affaires multilatérales, du regroupement des services d'appui consultatif pour l'Asie et le Pacifique, de la rationalisation des structures des bureaux de pays en Europe centrale et orientale et dans la région de la Communauté d'États indépendants, et de la restructuration des services informatiques. Le Comité note également qu'une participation aux dépenses communes de sécurité prescrites par l'ONU sera maintenue dans le projet de budget de l'exercice biennal 2008-2009, avec l'ouverture d'un crédit de 26,2 millions de dollars.

17. Comme indiqué au paragraphe 16 du document budgétaire, par rapport aux ressources totales, la part des fonds qu'il est proposé d'allouer au budget d'appui biennal – dépenses de sécurité prescrites par l'ONU comprises – serait ramenée de 14,7 % en 2006-2007 à 12,2 % en 2008-2009. Sur le montant total des ressources, 87,8 % seraient affectés aux programmes, 11,9 % au budget d'appui biennal et 0,3 % aux dépenses de sécurité prescrites par l'ONU.

18. Les prévisions de dépenses concernent 16 fonctions axées sur les résultats, la plus grande part des ressources étant consacrée à la fonction 4 (Encadrement, administration et contrôle des programmes), comme indiqué au tableau 3 et expliqué aux paragraphes 49 à 56 du rapport. **Le Comité estime, s'agissant des ressources prévues pour cette fonction (369,3 millions de dollars, soit 40,5 % du montant total du budget d'appui biennal) que les activités et les résultats escomptés devraient être décrits avec plus de précision.** En réponse à ces questions, le Comité a été informé que les montants indiqués au paragraphe 37 pour la fonction 1 (Direction exécutive et pilotage) et au paragraphe 56 pour la fonction 4 (Encadrement, administration et contrôle des programmes) étaient le résultat d'une erreur typographique et qu'ils devraient se lire 16,7 millions de dollars et 369,3 millions de dollars respectivement.

19. Le nombre total de postes proposés au titre du budget d'appui pour 2008-2009 est de 2 972 (1 101 administrateurs recrutés sur le plan international, 312 administrateurs recrutés sur le plan national et 1 559 agents des services généraux et d'autres catégories), contre 2 800 postes autorisés pour 2006-2007 (985 administrateurs recrutés sur le plan international, 263 administrateurs recrutés sur le plan national et 1 552 agents des services généraux et d'autres catégories). Il est notamment proposé de transférer au budget d'appui biennal 143 postes qui étaient inscrits aux budgets-programmes des bureaux de pays.

20. En ce qui concerne le transfert de postes au budget d'appui, et comme indiqué dans le document budgétaire, le Comité consultatif note que, conformément aux définitions harmonisées des programmes, de l'appui aux programmes, de la gestion et de l'administration adoptées par le PNUD et le FNUAP, ainsi qu'à la typologie établie par l'UNICEF, des fonctions de base (représentation, coordination des programmes, opérations et communication) ont été recensées de façon à ce que les bureaux de pays disposent de capacités minimales de base pour contribuer à la mise en œuvre de la mission de l'UNICEF et assurer une gestion efficace de l'exécution des programmes. Le financement des postes liés à ces fonctions par le budget d'appui biennal libère les budgets des pays pour allouer davantage de ressources aux programmes. Compte tenu de l'apport limité du budget d'appui biennal jusqu'en 2004-2005, tous les bureaux avaient financé ces postes au moyen de différentes

ressources destinées aux programmes. Au cours de l'exercice biennal 2004-2005, ils ont commencé à les financer progressivement au moyen du budget d'appui biennal et non plus des ressources allouées aux programmes. Le présent projet permettra de mener cette transition à bien en 2008-2009 en transférant au budget d'appui 143 postes. Aucun de ces postes n'est nouveau et ils sont tous situés dans les bureaux de pays. **Le Comité consultatif n'a pas d'objection au transfert proposé de 143 postes au budget d'appui.**

21. Pour 2008-2009, on prévoit donc au titre du budget d'appui une augmentation de 172 postes (116 administrateurs recrutés sur le plan international, 49 administrateurs recrutés sur le plan national et 22 agents des services généraux et d'autres catégories), en comptant les 143 postes transférés du programme au budget d'appui biennal. L'augmentation nette proposée de 172 postes correspond à une augmentation nette de 128 postes dans les bureaux de pays, à la suppression de 14 postes dans les bureaux régionaux et à une augmentation de 58 postes dans les villes sièges (voir annexe). À sa demande, le Comité a été informé que l'écart entre les 143 postes transférés et l'augmentation nette de 128 postes dans les bureaux de pays résultait des choix faits par certains administrateurs concernant la composition de leurs ressources, qui ont entraîné la suppression de 15 postes en faveur de contrats de recrutement à court terme de consultants et d'autres objets de dépense en vue d'obtenir les résultats voulus.

22. En termes de variation par classe, cette augmentation nette de 172 postes correspond à 9 postes de classe D-1 et de classe supérieure, 107 postes d'administrateur recruté sur le plan international et 56 postes d'administrateur recruté sur le plan national et d'agent des services généraux. Le Comité note que l'augmentation nette de neuf postes D-1 et de classe supérieure résulte de la création de sept postes supplémentaires (1 D-2 et 6 D-1) et du reclassement de deux postes. **Le Comité est préoccupé par ce qui semble être une tendance à accroître le nombre de postes de haut niveau au sein de l'UNICEF.** À sa demande, le Comité a reçu le tableau suivant indiquant l'évolution du nombre de postes par catégorie et par classe :

<i>Classe</i>	<i>2006-2007</i>	<i>Proportion (pourcentage)</i>	<i>2008-2009</i>	<i>Proportion (pourcentage)</i>
D-1 et classes supérieures	107	3,82	116	3,90
P-5	306	10,93	349	11,74
P-3/P-4	469	16,75	536	18,03
P-1/P-2	103	3,68	100	3,36
Total partiel AI	985	35,11	1 101	37,05
AN-4	5	0,18	1	0,03
AN-3	82	2,93	88	2,96
AN-2	142	5,07	178	5,99
AN-1	34	1,21	45	1,51
Total partiel AN	263	9,39	312	10,50
G-7	257	9,18	258	8,68
G-5/G-6	905	32,32	934	31,43

<i>Classe</i>	<i>2006-2007</i>	<i>Proportion (pourcentage)</i>	<i>2008-2009</i>	<i>Proportion (pourcentage)</i>
G-1/G-4	390	13,93	367	12,35
Total partiel	1 552	55,43	1 559	52,46
Total	2 800	100,00	2 972	100,00

AI = administrateurs recrutés sur le plan international; AN = administrateurs recrutés sur le plan national; GS = agents des services généraux.

23. Le Comité consultatif a été informé que le reclassement des postes était nécessaire pour permettre à l'organisation de s'appuyer sur des individus de plus en plus compétents dans les domaines administratif et opérationnel afin de faire face à des questions et à des impératifs de gestion de plus en plus complexes. **Le Comité demeure préoccupé par le nombre important de postes qu'il est proposé de reclasser et insiste sur la nécessité de mieux justifier les reclassements. Il estime que les perspectives de carrière et l'avancement sont des questions de gestion des ressources humaines qui ne doivent pas normalement être réglées en reclassant des postes. Le Comité consultatif recommande par conséquent que des informations détaillées justifiant le classement des postes soient fournies au Conseil d'administration. Par ailleurs, le Comité souligne que ces reclassements constituent une dépense renouvelable pour l'UNICEF et pourraient avoir une incidence sur les ressources disponibles à l'avenir.**

24. Le projet de budget d'appui biennal pour 2008-2009 comprend un crédit de 6 millions de dollars destiné à financer les ajustements nécessaires à l'application des normes IPSAS. Le Comité a été informé que le coût de l'adoption de ces normes par l'UNICEF avait été estimé avant l'achèvement de l'analyse concordance-écart et du plan détaillé. Le montant estimatif actuel est fondé sur une évaluation interne préliminaire et sur des discussions avec les premiers organismes à avoir adopté les normes et d'autres organismes des Nations Unies. Comme indiqué dans le document budgétaire, les normes IPSAS ayant été adoptées par l'ensemble des organismes du système des Nations Unies, l'UNICEF s'est engagé à les appliquer d'ici au 1^{er} janvier 2010.

25. **Le Comité consultatif insiste sur le fait que l'UNICEF doit consulter le Directeur général de l'informatique pour tous les programmes liés à la reprise après sinistre et à la continuité des opérations.**

III. Application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes

26. **Le Comité consultatif souligne qu'il importe de donner effet sans tarder aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes. Il recommande également à l'UNICEF de fournir des renseignements détaillés sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes dans les projets de budget qu'il présentera à l'avenir.**

Annexe au budget d'appui biennal pour 2008-2009
Répartition des postes relevant du budget d'appui :
organisation du secrétariat de l'UNICEF (2008-2009)

Direction exécutive Directrice générale Directeurs généraux adjoints					
	Effectif actuel	Augmen- tation/ diminu- tion nette	Reclas- sements	Transferts ^a	Total
SGA/SSG	4	-	-	-	4
D-2	1	-	-	-	1
D-1	4	5	-	(2)	7
P-5	3	1	-	(1)	3
P-4	4	2	-	-	6
P-3	-	1	-	-	1
P-2/P-1	2	-	-	-	2
GS	9	2	-	-	11
Total	27	11	-	(3)	35

Bureaux du Siège					
Division des programmes					
	Effectif actuel	Augmen- tation/ diminu- tion nette	Reclas- sements	Trans- ferts ^b	Total
D-2	1	-	-	-	1
D-1	10	1	-	(1)	10
P-5	28	6	1	(10)	25
P-4	9	1	(1)	(5)	4
P-3	1	(1)	-	-	-
P-2/P-1	5	(1)	-	(2)	2
GS	33	(1)	-	(5)	27
Total	87	5	-	(23)	69

Bureaux du Siège					
Politiques et pratiques					
	Effectif actuel	Augmen- tation/ diminu- tion nette	Reclas- sements	Trans- ferts ^c	Total
D-2	1	-	-	-	1
D-1	3	-	-	1	4
P-5	10	2	-	4	16
P-4	7	9	1	2	19
P-3	5	4	(1)	-	8
P-2/P-1	1	3	-	-	4
GS	14	6	-	3	23
Total	41	24	-	10	75

Bureaux du Siège					
Division des approvisionnements					
	Effectif actuel	Augmen- tation/ diminu- tion nette	Reclas- sements	Total	
D-2	1	-	-	1	
D-1	2	-	-	2	
P-5	10	(2)	-	8	
P-4	16	-	-	16	
P-3	8	-	-	8	
P-2/P-1	5	-	-	5	
GS	66	(2)	-	64	
Total	108	(4)	-	104	

Bureaux du Siège					
Bureau de la recherche					
	Effectif actuel	Augmen- tation/ diminu- tion nette	Reclas- sements	Total	
D-2	-	1	-	1	
D-1	-	-	-	-	
P-5	-	2	-	2	
P-4	-	-	-	-	
P-3	-	-	-	-	
P-2/P-1	-	-	-	-	
GS	-	1	-	1	
Total	-	4	-	4	

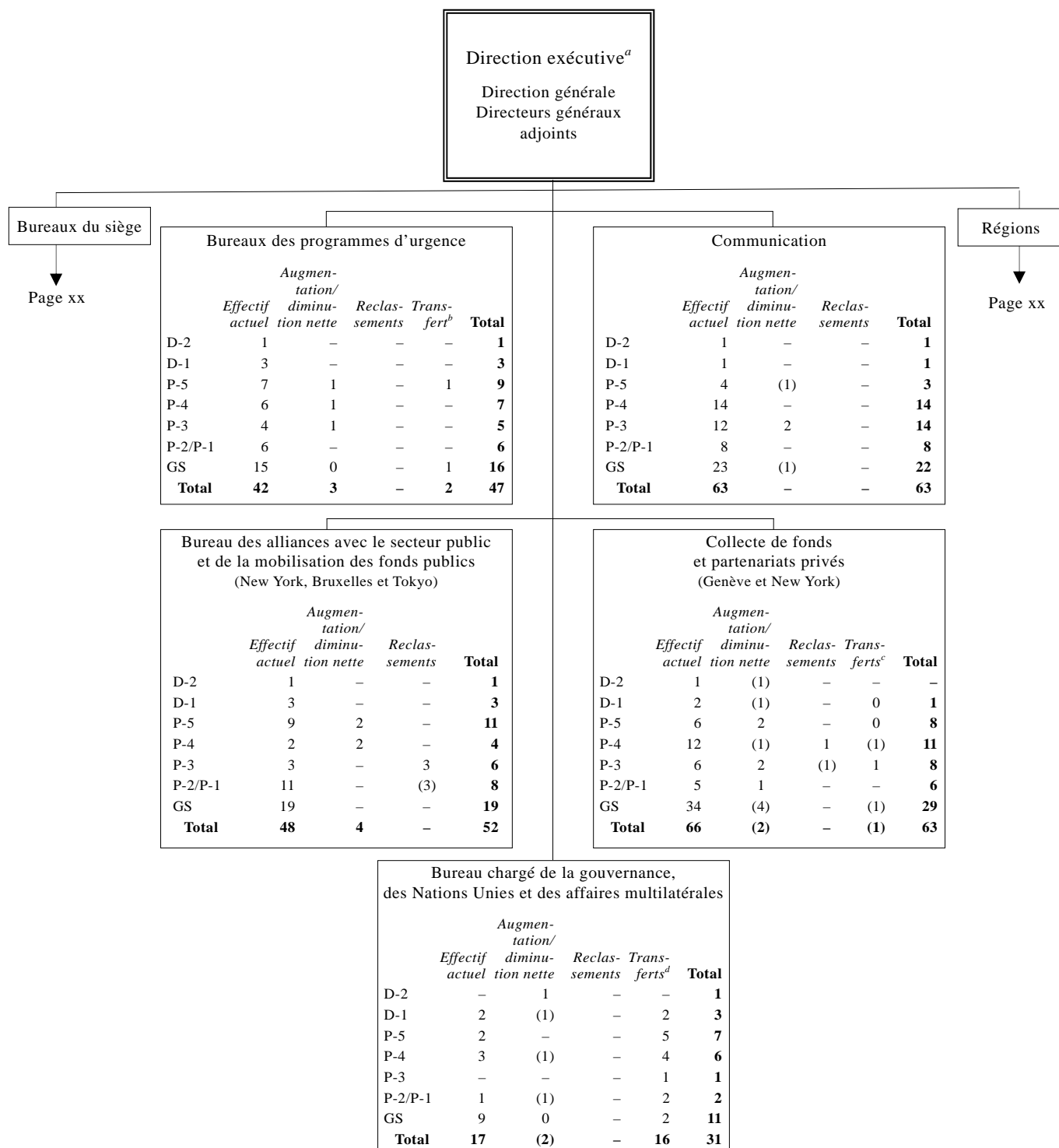
Régions					
Centre de recherche Innocenti					
	Effectif actuel	Augmen- tation/ diminu- tion nette	Reclas- sements	Total	
D-2	1	(1)	-	-	
D-1	-	1	-	1	
P-5	-	-	-	-	
P-4	1	-	-	1	
P-3	-	-	-	-	
P-2/P-1	-	-	-	-	
GS	-	-	-	-	
Total	2	0	-	2	

Page xxx et xxx Page xxx

^a Transfert de 2 postes au Bureau chargé de la gouvernance, des Nations Unies et des affaires multilatérales et d'un poste au Groupe chargé de la cohérence du système des Nations Unies.

^b Transfert de 2 postes au Bureau des programmes d'urgence et de 13 postes au Bureau chargé de la gouvernance, des Nations Unies et des affaires multilatérales et transfert net de 8 postes à l'entité Politiques et pratiques.

^c Transfert net de 8 postes depuis la Division des programmes et de 2 postes depuis l'entité Collecte de fonds et partenariats privés.



^a Transfert de 2 postes au Bureau chargé de la gouvernance, des Nations Unies et des affaires multilatérales et d'un poste au groupe chargé de la cohérence du système des Nations Unies.

^b Transfert de 2 postes depuis la Division des programmes.

^c Transfert de 7 postes depuis l'ancien Bureau des partenariats publics et d'un poste depuis la Division des solutions et des services informatiques, et transfert d'un poste à l'entité Politiques et pratiques.

^d Transfert de 13 postes depuis la Division des programmes et de 3 postes depuis le Bureau de la Directrice générale.

